

zone cédée à l'Angleterre. Ce fort en effet était au delà de la hauteur des terres et à 100 milles seulement du fort Albany. Au fond du lac Népigon se trouvait le fort Ste-Anne, qui attirait beaucoup de sauvages.

Les Français en érigèrent deux autres plus au nord, l'un sur la rivière à la Manne et l'autre sur la rivière Péré. Le succès avait été si grand qu'en 1684 Du Lhut écrivait au gouverneur La Barre, qu'avant deux ans, il ne descendrait plus un sauvage chez les Anglais et que trois ans plus tard plus de 1500 sauvages se rendaient au poste Ste-Anne pour y faire la traite.

On comprend en effet que les sauvages aimaient mieux porter leurs fourrures à un fort dans leur voisinage, que d'entreprendre le grand voyage de la Baie. Il n'en était pas ainsi toutefois des tribus qui habitaient les lacs La Pluie, des Bois et Winnipeg. Ils ne connaissaient pas d'autre comptoir que ceux de la Baie.

La Vérendrye avait été envoyé à l'ouest pour intercepter ce commerce et c'est dans ce but qu'il érigea des forts sur les principaux lacs.

Le succès répondit à son attente.

Toutefois ces sauvages avaient l'habitude de recevoir des avances aux postes anglais et de les payer avec les fourrures de l'année suivante. Plusieurs, sans doute, étaient endettés à la Baie et il était à craindre qu'en traitant avec eux, leur dette ne fût jamais acquittée, et que leur promesse d'amener leurs fourrures en paiement ne fût jamais remplie. Il pourrait se faire que le P. Aulneau désirait savoir précisément la ligne de conduite qu'il devait tenir et les conseils qu'il devait donner dans semblable occurrence, afin de concilier les lois de la justice avec les intérêts de la France.

\* \* \*

En 1736, les Christinaux comptaient environ 200 guer-